COMPTE-RENDU du CMA du 1er juillet 2026

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan moral de l'année
2. Point sur la situation de Monsieur Christian Robinet
3. Prestations
4. Questions diverses

1- BILAN MORAL DE L'ANNÉE

Plus de prestations qu'envisagé en début d'année, un accueil agréable particulièrement à Beaulieu-lès-Loches, les contacts seront gardés pour relancer l'an prochain.

L'année a été éprouvante et compliquée surtout pour la gestion de la situation de l'association, mais de nombreux adhérents ont apporté un soutien appréciable qui a permis la prise d'une réflexion et d'une décision commune.

De bons moment conviviaux, mutualisateurs, lors des prestations.

2- POINT SUR LA SITUATION DE MONSIEUR CHRISTIAN ROBINET

À la suite du courrier adressé par M. Christian Robinet, dans lequel il conteste la décision du Conseil des Membres Actifs et évoque des arguments d'ordre juridique, le Bureau a souhaité sécuriser la position de l'association en sollicitant un avis juridique.
Dans un premier temps, le Bureau a pris contact avec le service juridique de la MAIF. Celui-ci nous a indiqué que cette situation relevait du droit des associations et nécessitait l'avis d'un avocat spécialisé.

Pour pouvoir fournir un avis éclairé au CMA, le Bureau a donc sollicité une avocate spécialisée en droit pénal et droit des associations afin d'obtenir un avis sur la régularité de la procédure et sur les suites à donner. Cela a eu un coût, assumé, dans le cadre des responsabilités de la présidence.

Sur le fond, l'avocate considère que la décision d'exclusion est régulière au regard de l'article 7 des statuts. Les comportements retenus entrent dans les cas pouvant justifier une exclusion. Les faits reprochés rapportés et la décision

sont inattaquables, c'est du devoir de l'association de prendre soin de ses membres.

Sur la forme, elle indique également que la procédure mise en œuvre respecte les dispositions prévues par les statuts.

D'un point de vue lexical, **une exclusion n'est pas une suspension**.

Enfin, elle précise que si Christian Robinet sollicitait une nouvelle adhésion, l'association pourrait légalement la refuser en application de l'article 5 des statuts. En effet, l'admission dans l'association est subordonnée à l'adhésion à ses objectifs et à ses valeurs. Les éléments ayant conduit à son exclusion permettent de considérer que cette condition après 2 mois d'exclusion, n'est pas remplie.

3- PRESTATIONS

Prochaine prestation : les Percufolies pour le pagode, le 12 septembre.

En attente de réponse pour la cantine POP qu'il faudra recontacter fin août.

Plusieurs mails ont étés renvoyés pour de prochaines prestations.

* *PROJET BELLE-ÎLE (en août)* :

Le projet est présenté par Aude et Arthur :

- précisions sur les frais à envisager:

- Pour 19 personnes : environ 140€ (soit 70€ par personne) qui se décompose ainsi :
    - 6 voitures
    - Frais de parking à Quiberon
    - Bateau
    - Hébergement en camping

Les participants sont prêts à verser un montant de 50€ / personne pour assurer les dépenses.

Les prestations seront majoritairement au chapeau – dès à présent une prestation est prévue et devrait rapporter 100€ auquel s'ajoutera un chapeau ; une potentielle prestation le samedi soir est en pourparlers et devrait être rémunérée.
Un stage avec la batuk de Belle-Ile est prévu le samedi après-midi.

Aux dépenses exposées ci-dessus, s'ajoutent les repas qui devraient s'élever à

environ 15€ jour / personne.

Les présents au CMA votent à main levée pour décider d'une prise en charge globale ou partielle des frais.

1ère possibilité
Les frais globaux sont pris en charge par Saravah et le chapeau pourra contribuer à payer les repas ; il est convenu que le solde des chapeaux réalisés sera versé à l'Association en fin de mission.

2ème possibilité
Les frais globaux sont pris en charge par Saravah tandis que le chapeau est partagé équitablement entre Saravah et l'équipe de Belle-Ile.

Résultat du vote :
22 votes pour la première possibilité
3 votes pour la deuxième possibilité
3 abstentions.

La proposition numéro un est donc validée.

4- QUESTIONS DIVERSES

* Discussion sur la *soirée d'intégration* et la journée de stages : la majorité penche plutôt pour dissocier les deux événements.

À voir en fonction des disponibilités des salles.

Il faudra penser à s'assurer que Pocé-sur-Cisse est validé.

*Présentation des *modifications du site* par Biquet et Noélie :
Bien penser à mettre à jour son nom et sa photo pour que cela soit plus facile.

À partir de maintenant les communications devront se faire exclusivement via le site.